

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Altenbergstrasse 66, case postale 511
3000 Berne 25
tél. 031 340 24 24
courriel: kommunikation@refbejuso.ch
internet: www.refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n^o 1/2 2014

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	page
Sommaire	
Editorial	3
1 Compte-rendu : Synode d'hiver 3 et 4 décembre	5
2 Règlement : réforme des arrondissements	8
3 Décision du Synode soumise au référendum : renouvellement de l'équipement informatique	9
4 Nouvelles ordonnances : prédicateurs/trices laïques	10
5 Installations : changements dans les paroisses	11
6 Appel : Eglises suisses à l'étranger	12
7 Résultats : collectes Dimanche de la Bible / Jeûne	13
8 Offre d'emploi : cheffe/chef Paroisses et formation	13
9 Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 février	15

Chère lectrice
Cher lecteur

La Circulaire du Conseil synodal est l'une des premières publications que vous recevez en cette nouvelle année de la part des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Début janvier, vous lisez dans cette brochure à l'aspect banal ce que nous avons concocté pour vous à la Maison de l'Eglise juste avant Noël. La Maison Stämpfli a imprimé ces rapports durant la dernière semaine de l'année et la poste les a distribués après Nouvel An.

Les textes que nous écrivons en décembre doivent être actuels et pertinents pour vous, lorsqu'après les fêtes vous les prenez en main. Mais ils doivent également être clairs et compréhensibles. Nous soulevons là un des problèmes essentiels de la communication. Johann Wolfgang von Goethe déjà disait ceci : « Personne ne comprend entièrement l'autre, parce que personne ne pense pour le même mot la même chose que l'autre ».

Ainsi, des mondes peuvent séparer l'expéditeur d'un message de son destinataire. Avec comme conséquence que vous ne comprenez pas le message selon

l'intention de l'expéditeur. Nous devons nous y adapter dès la rédaction de nos pages.

Pour cette Circulaire par exemple, il y a lieu de prendre en compte l'aspect temporel et ce qui lui est étroitement lié, à savoir l'ambiance. J'écris ce texte alors que dehors il pleut et que le temps est voilé. Mais demain c'est Noël. Intérieurement, je me réjouis de fêter le culte de la sainte nuit, devant l'immense et merveilleux sapin décoré de plus de cent véritables bougies qui scintillent, de prier, d'écouter les paroles du pasteur et de chanter avec notre chœur. De chanter pour l'Enfant nouveau-né dans la crèche ; de chanter pour la communauté rassemblée, ce grand nombre de personnes qui fêtent ensemble la naissance du Messie.

Quand vous lirez ce texte, les jours de fête seront passés depuis longtemps, les documents seront triés et classés, les rapports annuels seront écrits, le bilan comptable préparé – le quotidien a repris ses droits.

S'agissant des communications officielles dans cette Circulaire, la distance temporelle de trois ou quatre semaines n'a guère d'importance. Car ces textes concernent presque exclusivement l'aspect du contenu de notre communication. L'aspect du contenu décrit le « quoi », c'est-à-dire les côtés techniques, objectifs du message.

L'aspect du contenu est directement opposé à l'aspect relationnel. Ce dernier indique la manière dont le message doit être compris. Ce sont ici les côtés subjectifs de la communication qui entrent en jeu. En tant qu'expéditeur, je dévoile un peu de moi-même dans chacune de mes affirmations (que dis-je sur moi-même ?). Ensuite, il y a les éléments de la relation (comment sommes-nous liés?) et les éléments de l'appel (qu'est-ce que j'attends de vous?). Dans la Circulaire, ces ingrédients sont certes présents en petite quantité. Mais ils sont là. Et pour ces éléments à consonance personnelle, les trois semaines entre écriture et lecture peuvent signifier « des mondes ». Comme rédacteur et expéditeur de messages, je dois en tenir compte.

Avec cette brève excursion dans le monde de la communication, je vous ramène au quotidien de notre Eglise. Je vous souhaite de faire en 2014 beaucoup de rencontres réjouissantes, quantité d'expériences agréables et de passer de nombreuses heures de recueillement bienfaisant.

Avec mes cordiales salutations

Hans Martin Schaer, Responsable
du Service de la communication

Des restrictions budgétaires sont à prévoir

En ouverture de la session d'hiver du Synode, Christoph Neuhaus, président du Conseil-exécutif et directeur des affaires ecclésiastiques et Andreas Zeller, président du Conseil synodal, se sont adressés aux 200 députés. Ils ont tous les deux souligné les bons rapports entre le Canton et les Eglises et affirmé leur volonté de trouver des solutions constructives aux mesures d'économie qui se profilent à l'horizon.

Dans le cadre de son allocution, Christoph Neuhaus, président du Conseil-exécutif et membre en charge des Eglises, a pris position concernant les derniers développements dans le cadre des relations entre les Eglises et le canton de Berne. Suite aux restrictions budgétaires ordonnées par le Grand Conseil qui touchent le traitement des ecclésiastiques, il a promis un « délai de transition raisonnable ». En tous les cas, il y aura des redistributions et des coupes dont on ne peut pour l'heure par dire de quoi elles auront l'air. Il faudra attendre le rapport sur les relations entre l'Eglise et l'Etat qui sera probablement présenté au Grand Conseil en mars 2015.

A son tour, Andreas Zeller, président du Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, soulignait une nouvelle fois la bonne entente entre les deux partenaires et mettait en évidence les activités sociales que les Eglises apportent à la société. A ses yeux, les discussions politiques de ces dernières semaines, voire mois, constituent pour les Eglises une opportunité de changer et d'évoluer. La direction de l'Eglise ne reste pas passive. Elle s'engage à différents niveaux pour répondre aux mesures d'économie de manière à ce que l'Eglise puisse continuer à assumer ses tâches vis-à-vis de la population, rappelait M. Zeller devant le Synode.

Une politique du personnel plus flexible, une hausse des soutiens financiers

Au cours de la première journée de cette session d'hiver, les députées et députés du Synode ont décidé d'une nouvelle gestion des postes de travail et d'un renouvellement de l'équipement informatique à la Maison de l'Eglise. De plus, le financement de quelques projets sociaux a été prolongé, voire augmenté.

En relation avec une nouvelle organisation de la gestion des postes, le Synode a accepté une légère augmentation du plafond des postes des services généraux de l'Eglise à 6200 points. Dorénavant, les postes fixes et ceux à durée

déterminée liés à des projets seront séparés au niveau de la gestion. Cela permet de réagir avec plus de flexibilité lorsque de nouvelles tâches ou des projets apparaissent. Le Synode pourra continuer à déterminer une charge salariale globale ; il incombera au Conseil synodal de répartir les points entre les différents postes.

Ensuite, le Synode a accordé un crédit d'environ 1,2 millions de francs pour le renouvellement de l'équipement informatique à la Maison de l'Eglise. Il a également pris connaissance du rapport final concernant la vente de la propriété de Gwatt. Suite à la vente d'une première partie de cette propriété au bord du lac de Thoun en 2008, le reste a pu être cédé au même acquéreur pour une somme de 1,35 millions de francs.

Davantage de soutien aux projets sociaux

Le Synode a octroyé une augmentation du soutien financier au « Centre de consultation juridique pour personnes en détresse » allant jusqu'à Fr. 80'000.- et au « Service de consultation pour les sans-papier » à hauteur de Fr. 50'000.- par année. Il a également voulu s'engager pour trois ans à raison de Fr. 25'000.- par année en faveur du « Programme œcuménique d'accompagnement EAPPI » qui s'investit pour une paix juste en Israël. Le réseau d'entreprises formatrices «start@work» n'a pas répondu aux attentes et va devoir être dissout. En attendant, le Synode lui accorde encore un crédit récurrent de Fr. 10'000.- pour le temps restant.

Les réformées et les réformés prennent leur avenir en main

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure veulent réfléchir à la manière dont elles souhaitent se développer ces prochaines années. Les membres du Synode ont adopté à l'unanimité une motion intitulée « Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble ». Toutes les fractions ainsi que le Conseil synodal étaient d'avis qu'il ne fallait pas laisser passer cette chance.

Lors du Synode de réflexion en mai dernier, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avaient déjà affirmé qu'elles voulaient « être près de Dieu et près des humains ». Cette thématique a été reprise par la motion « Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble ». Dans une société qui évolue fortement et rapidement, les Eglises ne peuvent pas persister dans un statu quo. Un processus conduisant à des principes directeurs et, partant, à des mesures concrètes dans les paroisses et les services généraux de l'Eglise est une chance d'ouvrir l'Eglise à son futur, expliquait le motionnaire Simon Zwygart.

Les motionnaires n'ont toutefois pas précisé où la réflexion allait mener les Eglises réformées. Cette question fera l'objet des travaux préparatoires du

Conseil synodal qui a déjà créé une commission à cet effet. « Je me réjouis de cette volonté de se mettre en marche et suis impatient de voir où ce projet va nous conduire » annonçait Andreas Zeller, président du Conseil synodal. Il s'agit d'accorder la priorité aux contenus plutôt qu'aux structures et à la foi plutôt qu'aux finances.

Les représentants des différentes fractions ont tous exprimé leur soutien à cette motion. Pour Heidi Federici Danz (Groupe pour un Synode Ouvert) il s'agit de cesser de pleurer et de se plaindre. Et Elisabeth Loosli (Fraction des Positifs) de rappeler que ce processus permettra aux Bernoises et aux Bernois de mesurer si leur Eglise nationale réformée est encore crédible ou non. La motion a été adoptée à l'unanimité.

Les Eglises réformées Berne–Jura–Soleure construisent leur avenir

Ces prochaines années se dessine une pénurie de pasteures et de pasteurs. Les Eglises réformées Berne–Jura–Soleure veulent s'assurer qu'elles disposeront, à l'avenir aussi, de suffisamment d'ecclésiastiques dans les paroisses en mettant sur pied un cours spécial unique pour former des diplômés universitaires au pastorat. C'est pourquoi le Synode a adopté un crédit d'investissement à hauteur de trois millions de francs, montant qui sera prélevé sur le fonds de secours et dont une grande partie permettra d'accorder des bourses aux candidats.

Un léger déficit est prévu

Sur un total des charges s'élevant à quelque 25 millions de francs, le budget 2014 prévoit un déficit de 655'200 francs. Par rapport à l'année précédente, on constate surtout une baisse des recettes, c'est-à-dire des contributions versées par les paroisses. La proposition de doubler le rabais accordé aux paroisses en le faisant passer à 2% a été balayé par le Synode. Ce dernier a adopté le budget tel que présenté par le Conseil synodal.

Concernant les relations avec les Eglises de migrants et leur soutien, le Synode a accordé un crédit de 30'000 francs par année jusqu'en 2018. Ce faisant, il reconnaît la valeur de ces jeunes communautés charismatiques et souvent conservatrices au niveau théologique qui font un travail remarquable en faveur de l'intégration de leurs membres au sein de la société.

En répondant à une question concernant la pasteure Ella de Groot, Lucien Boder, membre du Conseil synodal, a rappelé que les Eglises réformées Berne–Jura–Soleure accordent de l'espace à divers courants théologiques. Ces débats

autour de la pasteur de Muri sont le signe que l'Eglise est vivante et qu'elle ose se laisser mettre en question par de telles discussions.

Au cours de la matinée, le Synode avait traité une fois de plus la thématique des relations entre l'Eglise et l'Etat. Un postulat exigeait de la direction de l'Eglise qu'elle s'exprime avec davantage d'assurance vis-à-vis de l'Etat. Le président du Conseil synodal a une nouvelle fois assuré au Synode que l'Eglise est pour l'Etat une partenaire fiable, toujours prête à collaborer.

Le Synode a encore mandaté le Conseil synodal à montrer le chemin que l'Eglise devait emprunter ces prochaines années.

2

Règlement entrant en vigueur

Réforme des arrondissements

Au cours de la session d'été 2011, le Synode a accepté la réforme des arrondissements et décidé un nouveau règlement concernant les arrondissements ecclésiastiques, lequel entra en vigueur, en principe, début 2012 (Règlement concernant les arrondissements ecclésiastiques du 25 mai 2011 [RLE 33.110] ; par la suite Règlement d'arrondissement). De plus, le Conseil synodal établit dans une ordonnance les différentes étapes d'application (Ordonnance du 3 novembre 2011 relative à la mise en application de la réforme des arrondissements 2011 [RLE 33.130] ; par la suite Ordonnance d'application). En raison de cette nouvelle réglementation, il n'existe plus que 12 arrondissements depuis le 1^{er} janvier 2014. Trois arrondissements ont vu le jour sur la base des refontes : arrondissement Seeland (composé des anciens arrondissements ecclésiastiques Bienne, Seeland, Aarberg et Büren), arrondissement Berne-Mittelland nord (comprenant les anciens arrondissements ecclésiastiques Bolligen, Zollikofen et Laupen) ainsi que l'arrondissement Berne-Mittelland sud (formé des anciens arrondissements ecclésiastiques Konolfingen, Seftigen, Schwarzenburg et Köniz). Sur la base de l'ordonnance d'application, le Conseil synodal a décidé que les règlements d'organisation des trois nouveaux arrondissements entreraient en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et que les règlements d'organisation des anciens arrondissements seraient abolis à la même date. En revanche, les compétences en rapport avec la dissolution des anciens arrondissements ecclésiastiques et leur intégration dans la nouvelle organisation ainsi que notamment la liquidation de la fortune

selon l'article 7 de l'Ordonnance d'application se réfèrent au droit en vigueur jusqu'à maintenant. Dans ce contexte, les dispositions des anciens règlements d'organisation restent applicables jusqu'au terme des travaux concernés. Les autres arrondissements ecclésiastiques sont reconduits – en partie sous forme modifiée. Les arrondissements Bas Emmental, Haut Emmental, Thoune et Frutigen-Bas Simmental en ont profité pour se doter de nouveaux règlements d'organisation, lesquels sont également entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

On ajoutera que le Conseil synodal n'a pas seulement fait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014 le Règlement concernant les élections complémentaires au Synode du 28 mai 2013, mais également l'article 6 alinéa 2 du Règlement d'arrondissement. Suivant cette norme, l'organe compétent de l'arrondissement ecclésiastique, sur recommandation du Conseil synodal, désigne le successeur, dans la mesure où des délégué-e-s se retirent en cours de législature ou une vacance est intervenue pour d'autres raisons. Le droit des paroisses d'occuper des sièges doit être pris en considération.

Informations complémentaires concernant la réforme des arrondissements sous www.refbejuso.ch (activités ; réforme des arrondissements)

3

Décision du Synode soumise au référendum

Renouvellement de l'équipement informatique

Le 3 décembre 2013, dans le cadre de sa session d'hiver, le Synode de l'Union synodale a pris la décision suivante (point 11 de l'ordre du jour) : « Renouvellement de l'équipement informatique des Services généraux en 2014 ». Le Synode approuve un crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'185'000.- pour le renouvellement des moyens informatiques pendant la période 2014-2018.

La décision concernant le crédit d'engagement est prise sous réserve d'un recours au référendum financier (art. 17, al. 1, let. d et art. 18, let. c de la constitution de l'Eglise).

Le référendum peut être lancé

a) par 20 '000 membres de l'Eglise réformée évangélique, au moins, possédant le droit de vote en matière ecclésiastique ou

b) par 20 paroisses de l'Eglise réformée évangélique dont chacune en a décidé ainsi séparément, lors d'une assemblée de paroisse convoquée et menée conformément à la loi ou

c) par l'Assemblée de l'Eglise jurassienne.

La demande de référendum doit être déposée jusqu'au 14 mai 2014 à l'attention du Conseil synodal de l'Union synodale réformée évangélique de Berne et du Jura, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25.

Bases légales: art. 18 let. c, et art. 23 de la Constitution de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne, du 19.3.1946 (RLE 11.010), en lien avec l'art. 6 al. 3 lett. c, et art. 10 de la "Convention jurassienne" du 16.5./14.6.1979 (RLE 71.120).

4

Nouvelles ordonnances

Prédicatrices et prédicateurs laïques

Le 12 décembre 2013, le Conseil synodal a édité de nouvelles ordonnances concernant les prédicatrices et prédicateurs laïques. Pour la partie germanophone du territoire ecclésial, cette ordonnance s'intitule « Verordnung über die Prädikantinnen und Prädikanten (Prädikantenverordnung) » et remplace la « Predigthelferverordnung » datant de 1999.

Pour la partie francophone, il s'agit de « l'Ordonnance concernant les prédicatrices et prédicateurs laïques (ordonnance sur les prédicateurs) ».

Les deux ordonnances règlent la formation et le service des prédicateurs laïcs qui sont appelés et formés en vue du remplacement des pasteur-e-s dans la direction de cultes, sans être consacrés au ministère pastoral. Dans le cadre des cérémonies, ils sont habilités à pratiquer des baptêmes et à donner la sainte-cène, mais pas de célébrer des mariages ou des services funèbres. Par ce service, ils rendent manifeste que tous les humains baptisés sont appelés à participer à l'annonce de l'Evangile.

La formation de prédicatrice/prédicateur est ouverte à des femmes et des hommes qui sont baptisés et membres des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, qui semblent aptes à ce service du point de vue personnel et de leurs compétences, qui possèdent l'ouverture d'esprit qui caractérise une Eglise multitudiniste et qui sont recommandés pour ce service par une pasteure ou un

pasteur en fonction dans l'Eglise bernoise ou jurassienne. Au terme de cette formation conséquente, le Conseil synodal décide de l'acceptation au service de prédicateur laïc.

« L'Ordonnance concernant les prédicatrices et prédicateurs laïques (ordonnance sur les prédicateurs) » entrera en vigueur au 1er avril 2014. Elle sera alors disponible sur le site www.refbejuso.ch sous la rubrique « Actes ecclésiastiques » RLE 42.010. Dès le mois de février 2014, ces textes pourront être consultés sous la rubrique « Règlements en attente de mise en vigueur et règlements modifiés ». A partir de ce moment-là, les nouvelles ordonnances peuvent également être commandées sur papier auprès des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25, zd@refbejuso.ch, 031 340 24 24.

5

Installations Changements dans les paroisses

Installation du pasteur Franz Winzeler (précédemment à Wynau) le 7 juillet 2013 à l'église de Gsteig-Interlaken, par le pasteur Otto Nowka, Ursenbach.

Installation du pasteur Stefan Wenger (nouveau au service des Eglises bernoises) le 17 novembre 2013 à l'église d'Erlenbach i.S, par la pasteure Veronika Michel Schaad, Steffisbourg.

Installation de la pasteure Véronique Tschanz-Anderegg (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 24 novembre 2013 à l'église de St-Imier, par le pasteur Alain Wimmer, Reconvilier.

Installation du pasteur Serge Médebielle (précédemment paroisse de Porrentruy) le 8 décembre 2013 à l'église de Renan, par le pasteur Marc Balz, Bienne.

Installation de la pasteure Katharina Gysin Morgenthaler (précédemment privat-docent à l'uni de Berne) le 12 janvier 2014 à l'église de Thoune-Strättligen, par le professeur Dr théol. Isabelle Noth, Berne.

Installation du pasteur Markus Aellig (précédemment pasteur dans une autre fonction) le 26 janvier 2014 à l'église de Chaidon/Reconvilier, par le pasteur Franz Liechti, St-Ursanne.

Installation du pasteur Serge Médiebielle (précédemment paroisse de Porrentruy) le 2 février 2014 à l'église de La Ferrière (2^e poste partiel), par le pasteur Marc Balz, Bienne.

Installation de la pasteure Solveig Perret-Almelid (précédemment pasteure dans une autre fonction) le 2 mars 2014 à l'église de Saignelégier (paroisse des Franches-Montagnes), par le pasteur Marc Balz, Bienne.

6

Appel

Eglises suisses à l'étranger

Appel de collecte au profit du Fonds pour les Eglises suisses à l'étranger

Partout dans le monde, des émigrants suisses célèbrent le culte, comme nous. Dans le monde entier, des paroisses protestantes ont été cofondées par des personnes venues de notre pays. Aujourd'hui, il n'existe plus que quelques paroisses suisses, comme celles de Londres, de Milan ou de Misiones (Argentine). A juste titre, la plupart des émigrants suisses se sont regroupés avec d'autres personnes et forment désormais une paroisse locale germanophone ou francophone. Et de plus en plus souvent, la langue du pays où ils vivent devient la langue du culte.

Les paroisses accompagnées par la Fédération des Eglises protestantes de Suisse représentent un bout de patrie dans des pays lointains. Ce sont aussi des paroisses protestantes vivantes, implantées dans un environnement souvent très différent du nôtre, et qui rayonnent dans leur pays d'accueil. Il va de soi que ces paroisses se financent elles-mêmes par les contributions de leurs membres. Mais beaucoup ont aussi régulièrement besoin des dons de leurs pays d'origine.

Par votre collecte et par votre prière, vous contribuez à soutenir la vie de ces paroisses. Nous vous remercions très chaleureusement de votre soutien !
Pasteur Matthias Rüschi, Uster.

Pour de plus amples informations concernant la Commission pour les Eglises suisses à l'étranger, ses autres tâches et les paroisses soutenues, veuillez consulter le site web de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse: FEPS, Fonds et commissions, Eglises suisses à l'étranger CESE).

7

Résultats

Collecte Dimanche de la Bible / Jeûne fédéral 2013

La Collecte du Dimanche de la Bible 2013 en faveur du projet national « Des bibles pour les migrants et les réfugiés » sous la devise 'Porter le fardeau de l'étranger' a rapporté Fr. 45'278.65 (contre Fr. 44'072.05 en 2012 ; Fr. 38'357.35 en 2011 et Fr. 39'221.60 en 2010).

Le résultat de la collecte du Jeûne fédéral 2013 s'élève à Fr. 77'777.15 (contre Fr. 73'667.20 en 2012, Fr. 68'477.65 en 2011 et Fr. 78'389.75 en 2010). Cet argent a été versé à l'œuvre d'entraide Pain pour le Prochain.

Le Conseil synodal remercie toutes et tous pour ces résultats réjouissants.

8

Offre d'emploi

Chef/fe du secteur Paroisses et formation

Sur mandat de la direction de l'Eglise, le secteur Paroisses et formation accomplit les tâches suivantes : conseils aux paroisses, formation d'adultes et politique régionale. Il soutient les paroisses et les arrondissements ecclésiastiques dans l'accomplissement de leur mandat et sa mise en œuvre pratique et élabore les bases concernant les questions importantes de politique sociale. La cheffe de secteur actuellement en place souhaite reprendre une autre fonction dans le secteur.

Nous cherchons pour le 1^{er} juin 2014 ou selon convenance

une cheffe/un chef du secteur Paroisses et formation (80%)

Vos tâches :

- En tant que supérieur/e d'une équipe de 14 collaborateurs/trices (1000% de postes) vous êtes en charge de la direction technique, personnelle et organisationnelle du secteur.
- Vous fournissez à la direction de l'Eglise des conseils concernant les thèmes qui touchent le secteur.

- Vous représentez le secteur et les Eglises réformées dans diverses organisations d'Eglise et d'Etat.
- En fonction de vos qualifications professionnelles, vous vous chargez d'autres travaux spécifiques du secteur.

Votre profil :

- Vous avez achevé des études à l'Université ou à une Haute Ecole Spécialisée.
- Vous êtes un/une visionnaire avec les pieds sur terre.
- Vous avez des qualifications et des expériences de direction.
- Vous savez travailler dans des structures et vous concentrez sur des projets et des processus.
- Vous possédez des qualifications dans la formation d'adultes.
- Vous êtes membre de l'Eglise réformée et manifestez de l'intérêt à son développement.
- Vous êtes de langue maternelle française ou allemande et maîtrisez l'autre langue nationale.

Nous vous offrons des conditions attractives de travail et d'engagement ainsi qu'un bureau bien équipé à proximité immédiate de l'Aar. Une équipe motivée se réjouit de collaborer avec vous.

Veuillez faire parvenir votre postulation avant le 20 janvier 2014 au Service du personnel des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25.

Le conseiller synodal compétent, le pasteur Stefan Ramseier, 031 926 13 37, stramseier@bluewin.ch ou l'actuelle cheffe du secteur, Ursula Trachsel, 031 340 25 02, ursula.trachsel@refbejuso.ch vous donneront volontiers des renseignements plus précis.

9

Prochaine Circulaire

Délai de rédaction fixé au 15 février 2014

Pour la Circulaire de mars/avril, le délai de rédaction est fixé au **15 février 2014**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 février** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Service de la communication, kommunikation@refbejuso.ch. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **20 février** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **21 février** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} janvier 2014 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable de la communication :



Hans Martin Schaer

Changements d'adresse

Veillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera. Ces informations sont à transmettre aux services centraux, zd@refbejuso.ch ou, par téléphone, au numéro 031 340 24 24. Un grand merci !

Abonnez-vous à notre newsletter

Notre newsletter « info refbejuso.ch » vous fournit des informations détaillées concernant des cours proposés, des manifestations, des annonces d'actualité. Vous avez la possibilité de l'abonner sous www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html.